

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 10 janvier 1903.

XIV. — Arts chimiques.

8. — VIN, ALCOOL, ÉTHER, VINAIGRE.



N° 328.410

Brevet de quinze ans demandé le 10 janvier 1903 par M. Léonard SEYBOTH (Allemagne).

Cuves de fermentation en ciment armé avec serpentins de refroidissement noyés dans les parois et contribuant simultanément à renforcer ces dernières.

Délivré le 29 avril 1903; publié le 10 juillet 1903.

Il existe déjà des cuves de fermentation construites en ciment : celles-ci ont été faites en toutes grandeurs, avec ou sans charpente métallique. Le fait d'imperméabiliser de tels récipients à l'aide de produits chimiques et de résines ou de différentes espèces de cires n'est également pas nouveau.

Afin de préserver autant que possible ces récipients contre les influences de la traction et de la pression et pour assurer leur imperméabilité avec uniformité et simplicité aux différents endroits, les serpentins nécessaires à l'abduction de la chaleur produite par la fermentation et de la chaleur traversant les parois et venant de l'extérieur, ont été disposés, conformément à la présente invention, dans l'épaisseur même des parois des récipients et cela de façon que les tuyaux en fer soient encore recouverts d'une couche de ciment afin que le fer ne vienne en aucun point en contact avec le moût. De plus les parois lisses de ces récipients sont recouvertes d'une façon particulière de résine ou de produits cireux.

Ce mode de construction est représenté par le dessin ci-joint, dans lequel :

Fig. 1 est une élévation;

Fig. 2, une coupe verticale et

Fig. 3, une coupe horizontale du récipient.

Comme on le voit, le récipient présente une section rectangulaire, de façon que plu-

sieurs récipients analogues puissent être placés côte à côte et que deux récipients voisins aient toujours la paroi intermédiaire commune. Si l'endroit où le local dans lequel les récipients sont placés, est à une température plus élevée, les parois des récipients seront revêtues extérieurement de matériaux isolants s'opposant au passage de la chaleur.

A sont les parois des récipients faites en un mortier de ciment. Dans l'épaisseur de celles-ci sont noyés une carcasse métallique (ou charpente monier) B et un serpentin de refroidissement C, ce serpentin C étant vissé sur les fers profilés D, qui ont une longueur telle qu'ils pénètrent jusque dans le fond E et dans le plafond F du récipient. La carcasse métallique B est solidement assujétie aux fers profilés D, tandis que ces derniers sont reliés entre eux par des tirants d'ancrage G. Par un tel mode de construction des parois du récipient, on obtient un système très solide, dans lequel les tensions qui prennent naissance dans les parois par suite de la pression existant à l'intérieur du récipient sont supportées par la carcasse métallique; les pressions, par les tubes en fer et le ciment de mortier, tandis que la pression totale qui s'exerce sur une paroi du récipient est supportée par les fers profilés D et est transmise au fond et au plafond et que, d'autre part, les forces agissant

Prix du fascicule : 1 franc.